

Annexe 2

Vaccination contre la COVID-19 en milieu scolaire

Protocole d'organisation et de fonctionnement des équipes mobiles

L'annexe 2 a vocation à accompagner les équipes mobiles opérant en milieu scolaire dans la préparation et le déploiement des opérations de vaccination des élèves dans les locaux mis à disposition dans les établissements scolaires ou à défaut à proximité.

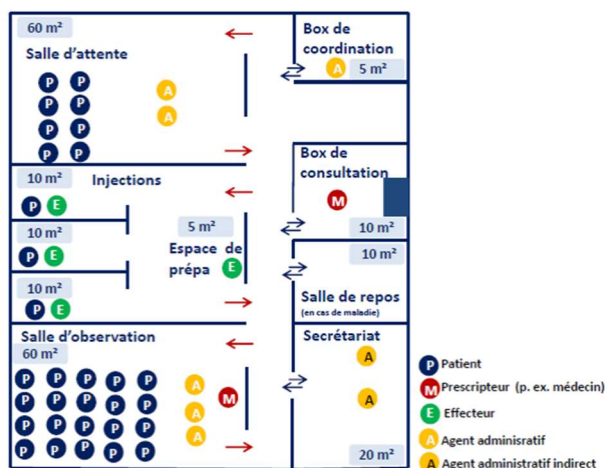
Cahier des charges des locaux accueillant les opérations de vaccination en milieu scolaire

Les locaux accueillant les équipes mobiles de vaccination doivent présenter certaines caractéristiques, en plus des caractéristiques habituellement attendues des établissements recevant du public, à savoir :

- Une superficie disponible qui soit adaptée au nombre de vaccinations planifiées sur la période de temps prévue ;

Exemple d'une opération de vaccination de 240 injections sur une durée de 4 heures

Pour réaliser environ 240 injections sur une période de 4h, l'équipe mobile-type est constituée d'un chef d'équipe, d'un prescripteur (si le prescripteur n'est pas nécessairement médecin, il est rappelé qu'une présence médicale est obligatoire), de trois vaccinateurs, d'un préparateur et d'une dizaine d'agents administratifs. L'équipe mobile doit, en toute hypothèse, disposer d'au moins une carte e-CPS. Dans cette configuration, l'espace requis est d'environ 200 m² de locaux couverts (la moitié d'un terrain d'handball). Deux points d'attention doivent être pris en compte :



- L'organisation de l'espace doit permettre à tout moment le respect des mesures barrières ;
- Dans toute la mesure du possible, la zone d'observation doit être séparée de la zone d'injection afin d'éviter les malaises par imitation.
- La possibilité d'aérer et de meubler au strict nécessaire les locaux (tables, chaises, le cas échéant il est possible d'utiliser des cloisons mobiles) en privilégiant les surfaces lisses pour permettre une désinfection facile. Par ailleurs, il convient de disposer d'une zone de

préparation pour la reconstitution des doses qui soit calme et qui réponde aux conditions d'asepsie, avec notamment un accès à l'eau courante ;

- Une connexion stable et de bonne qualité au réseau internet, soit par connexion Wi-Fi, soit par connexe filaire, est indispensable afin que le personnel administratif puisse avoir accès au système d'information Vaccin-Covid dans lequel sera inscrit les données de santé des patients (lieu de vaccination : « établissement scolaire »). La mise à disposition d'une imprimante est également nécessaire. Dans le cas où la connexion est insatisfaisante, les équipes mobiles pourront avoir recours, à titre exceptionnel et sur leur demande auprès de l'ARS, à des clés de connexion au réseau 4G. De même, si l'établissement n'est pas en mesure de fournir les imprimantes nécessaires, les équipes mobiles adresseront leur demande auprès de l'ARS.

Reconnaissance des lieux en amont des opérations de vaccination par les parties prenantes

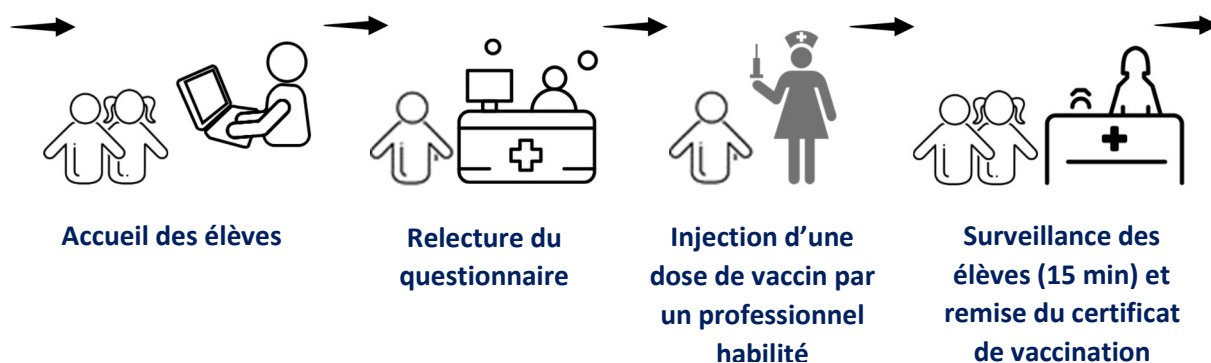
Une visite en présence du chef d'établissement ou de son représentant, du responsable de l'équipe mobile et/ou de la délégation départementale de l'ARS, ainsi que, le cas échéant, du médecin ou de l'infirmier scolaire doit avoir lieu avant le déploiement des opérations.

Lors de cette visite préalable, les participants veilleront en particulier à la satisfaction des caractéristiques précitées des locaux. La visite doit intervenir suffisamment en amont pour que des mesures soient prises afin de pallier aux éventuelles insuffisances, c'est-à-dire une semaine avant.

A cette occasion, un point de contact doit être désigné au sein de chacune des parties prenantes (établissement, ARS et équipe mobile). Les coordonnées professionnelles sont partagées à ce moment.

Déroulement des opérations de vaccination et répartition des tâches

Le fonctionnement d'une opération de vaccination répond du principe de « *marche en avant* ». Les élèves passeront ainsi successivement en salle d'attente/enregistrement, en salle d'injection et en salle d'observation (voir le schéma ci-dessous). Bien que la réalisation de TROD n'est pas prévue dans le dispositif de vaccination en milieu scolaire, les élèves seront éligibles au schéma monodose s'ils présentent une preuve d'infection antérieure (test sérologique ou PCR).



Les personnels de l'Education nationale et de l'agriculture interviennent en complémentarité avec les équipes mobiles, et en fonction de leur disponibilité effective, pour :

- Gérer le flux des élèves (départ et retour en classe, gestion de la file d'attente pendant l'opération de vaccination) ;
- Assurer le lien avec les familles et les élèves, en amont et en aval de la séance de vaccination (distribution et retour des autorisations parentales et des questionnaires médicaux, médiation, réponse aux questions ...) ;
- Appuyer l'équipe mobile dans l'organisation du parcours vaccinal, par exemple en assurant (personnels infirmiers et médicaux) ou en aidant à assurer (personnels de vie scolaire) la surveillance post-vaccinale des élèves.

Approvisionnement des équipes mobiles en vaccins, en matériels et gestion des DASRI

Chaque équipe mobile de vaccination est rattachée à un centre de vaccination, qui assure l'approvisionnement en flacons de vaccin Pfizer, le soutien matériel et logistique de l'opération.

S'agissant du matériel, outre le matériel recommandé pour le fonctionnement d'un centre de vaccination¹, une attention particulière est à porter à la mise à disposition de l'équipe mobile :

- D'une connexion au réseau internet ainsi que du matériel informatique nécessaire ;
- D'une trousse de secours ;
- D'équipements de type DASRI adaptés.

Concernant la gestion des DASRI, tous les éléments qui ont été en contact avec les patients (aiguilles, seringues, compresses, etc.) sont traités comme des DASRI. Les flacons vides peuvent aussi être jetés aux DASRI. En termes d'organisation, le plus simple est que les équipes mobiles arrivent et repartent avec leurs conteneurs DASRI. Les DASRI générés par ces opérations réintègrent le réseau de traitement du centre de vaccination de référence.

¹ La fiche G du guide de bonnes pratiques ([lien](#)) propose une liste du matériel recommandé.